

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE VIENNE BOURGOIN-JALLIEU ET NORD ISÈRE

COMPTES INDIVIDUELS ANNUELS

Du 1er juin 2025 au 31 mai 2026

BILAN AU 31 MAI 2026

ACTIF	31-mai-26	31-mai-25	PASSIF	31-mai-26	31-mai-25
ACTIF IMMOBILISE	134 364 160	135 816 580	CAPITAUX PROPRES	139 179 915	140 456 482
Immobilisations financières (parts Caisse d'Epargne Rhône Alpes)	99 226 960	99 226 960	Capital	134 364 160	135 816 580
			Prime de Fusion	112 102	112 102
			Réserves statutaires	2 000	2 000
Créances rattachées à des participations	35 137 200	36 589 620	Report à nouveau	1 235 589	902 244
			Résultat de l'exercice	3 466 064	3 623 556
ACTIF CIRCULANT	4 815 755	4 795 139	DETTES	0	155 237
Disponibilités	4 788 862	4 795 139			
Créances fiscales	26 893	0	Fournisseurs	0	0
			Dettes fiscales		155 237
TOTAL GENERAL	139 179 915	140 611 719	TOTAL GENERAL	139 179 915	140 611 719

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	31-mai-26	31-mai-25	PRODUITS	31-mai-26	31-mai-25
CHARGES D'EXPLOITATION	62 429	31 317	PRODUITS FINANCIERS	3 861 213	4 134 357
Autres charges externes	62 429	31 317	Produits des participations	3 861 213	4 134 357
CHARGES FINANCIERES	0	0			
IMPOT SUR LES BENEFICES	332 720	479 483			
TOTAL DES CHARGES	395 149	510 800	TOTAL DES PRODUITS	3 861 213	4 134 357
Solde créditeur : (bénéfice)	3 466 064	3 623 556			
TOTAL GENERAL	3 861 213	4 134 357	TOTAL GENERAL	3 861 213	4 134 357

SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE VIENNE BOURGOIN-JALLIEU ET NORD ISÈRE

Annexe aux comptes individuels annuels au 31-mai-26

I -Cadre juridique et financier

Les Sociétés Locales d'Epargne ont pour objet, dans le cadre des orientations générales de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance à laquelle elles sont affiliées, de favoriser la détention la plus large du capital de cette Caisse d'Epargne et de Prévoyance en animant le sociétariat.

A compter du 1^{er} janvier 2000 et conformément aux dispositions de la loi n° 99.532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Epargne et de Prévoyance sont agréées en tant que banques coopératives dont le capital est exclusivement détenu par des Sociétés Locales d'Epargne.

Les Sociétés Locales d'Epargne ne peuvent pas faire d'opérations de banque et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'Epargne d'affiliation. A statut coopératif, elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

II - Informations sur les règles et principes comptables

Les comptes individuels annuels des Sociétés Locales d'Epargne sont établis conformément aux dispositions du plan comptable général, de la réglementation applicable au sein du groupe BPCE et aux instructions de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

L'exercice social a une durée de douze mois, du 1^{er} juin au 31 mai.

En application de l'article 29 des statuts, les comptes individuels annuels ont été soumis à l'approbation de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

III - Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

BILAN

Capital

Le capital est constitué de parts sociales d'une valeur nominale de vingt euros.

Au 31 Mai 2026 , le capital souscrit s'élève à **134 364 160 €**

Créances Rattachées à des Participations

A compter du 01 Janvier 2004, sont déposées sur un compte courant d'associé ouvert à la Caisse d'Epargne Rhône Alpes les sommes correspondantes à la différence positive entre le montant du produit net des souscriptions des parts sociales de la SLE et le montant qu'elle détient dans le capital de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Le 31 Mai 2026, le compte courant d'associé s'élève à **35 137 200 €**

COMPTE DE RESULTAT

Le produit des participations qui s'élève à **3 861 213 €** est constitué des intérêts aux parts sociales, reçus de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes et de la rémunération du compte courant.

